

## **Communiqué APH et Jeunes Médecins du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

### **Installation du Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements publics de santé (CSPM)**

Jeunes Médecins et Action Praticiens Hôpital (réunissant Avenir Hospitalier et la Confédération des Praticiens des Hôpitaux), saluent la création et l'installation du CSPM comme la concrétisation de la reconnaissance du syndicalisme médical hospitalier.

Si la Constitution reconnaît à tous les salariés le droit à l'expression syndicale, celle-ci était jusqu'à présent très réduite pour les personnels médicaux hospitaliers en raison de l'absence d'un lieu officiel d'exercice de ce droit.

Cette instance est désormais le lieu majeur du dialogue social entre les pouvoirs publics, les représentants des hôpitaux publics et l'ensemble du personnel médical hospitalier à travers leur représentation syndicale.

Action Praticiens Hôpital et Jeunes Médecins apporteront leur contribution à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires examinés par le CSPM dans un esprit constructif, et proposeront chaque fois que cela sera possible des amendements qui renforceront le service public hospitalier et l'attractivité des carrières hospitalières, notamment en début de carrière.

Dans quelques mois, les médecins, dentistes et pharmaciens des hôpitaux auront à s'exprimer pour choisir les représentants syndicaux qui porteront leur parole et leur droit au sein du CSPM. Action Praticiens Hôpital et Jeunes Médecins appellent tous ceux qui oeuvrent quotidiennement au sein du service public hospitalier à soutenir leur action et à nous rejoindre.

#### **Contacts :**

[Jacques Trévidic](#), Président CPH, Président APH

[Renaud Péquignot](#), Président AH, Vice-président APH

[Marc Bétremieux](#), Secrétaire général APH

[Raphaël Briot](#), Trésorier APH

[Nicole Smolski](#), Présidente d'honneur APH

[Emanuel Loeb](#), Président Jeunes Médecins